

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 10 novembre 2025 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Sébastien Sylvain et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

Mme Magaly Leclerc
M. Normand Duclos

M. Mathieu N-Lamontagne
M. Éric Lachance

Ainsi que:

M Marc Lachance, Directeur général et greffier trésorier
deux (2) citoyens

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 12885)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Autorisation de signatures – Chèques de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
5. Dépôt des états financiers de la Municipalité au 30 septembre
6. Stratégie d'économie d'eau potable – Dépôt du bilan 2024
7. Calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2026
8. Renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour l'année 2026
9. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026
10. Social des fêtes 2025
11. Broyage des branches à l'écocentre pour l'année 2025
12. Demande d'aide financière – Formation des pompiers volontaires
13. Adoption du budget 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré et paiement de la quote-part pour l'année 2025
14. Nouvelle loi sur les organismes paramunicipaux – Offre de service pour audit juridique
15. Correspondance et divers
16. Paiement des comptes
17. Levée de l'assemblée

En y retirant le point 13

- Adoption du budget 2025 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et paiement de la quote-part 2025

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 12886)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1^{er} octobre, soient et sont acceptées, telle que rédigées par le Directeur général et greffier-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller mentionne au Conseil municipal qu'une réunion spéciale de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix a eu lieu et qu'ils ont fait l'embauche d'une nouvelle personne afin de remplacer le Directeur qui a pris sa retraite.

4. AUTORISATION DE SIGNATURE

Chèques de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps (Rés. # 12887)

Il est proposé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que monsieur Sébastien Sylvain, Maire, soit et est autorisé à signer les chèques de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps avec le Directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc Lachance.

Qu'en l'absence du Maire, le Pro-Maire soit et est autorisé à signer les chèques de la Municipalité et qu'en l'absence du Directeur général et greffier-trésorier, madame Mélanie Tremblay, adjointe administrative soit et est autorisée à signer les chèques de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 30 SEPTEMBRE

Le Directeur général et greffier-trésorier a remis aux élus municipaux une copie des états financiers de la Municipalité au 30 septembre 2025 et les dépose lors de cette assemblée.

6. STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Dépôt du bilan 2024 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps (Rés. # 12888)

Considérant l'obligation pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de remplir annuellement les formulaires de déclaration, dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Considérant que le Directeur général et greffier-trésorier a rempli ces formulaires pour l'année 2024 et que le bilan officiel a été accepté le 10 octobre dernier par le ministère ;

Considérant l'obligation de présenter et de déposer au Conseil municipal ce bilan annuel ;

Considérant que le Conseil municipal en a pris connaissance et a reçu les explications nécessaires ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le bilan 2024 de la Stratégie d'économie d'eau potable de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est déposé officiellement devant le Conseil municipal.

7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026 (Rés. # 12889)

Considérant l'adoption du projet de loi # 82 obligeant toute municipalité à établir, par résolution, un calendrier des séances ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

De fixer les dates suivantes, pour l'année 2026, concernant les séances régulières
du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps :

12 janvier	04 mai	08 septembre
02 février	01 juin	05 octobre
02 mars	06 juillet	02 novembre
07 avril	03 août	07 décembre

Il est à noter que ces assemblées se tiennent à l'Hôtel de ville située au 5 rue Leclerc,
à compter de 20 heures.

8. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES DE LA
MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2026 (Rés. # 12890)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle le contrat d'assurance
générale pour l'année 2026 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Assurances. La prime annuelle totale est de 50 290,42 \$ taxes incluses, payable en
janvier 2026.

9. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2026 (Rés. # 12891)

Il est proposé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle son adhésion à la
Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026, au montant de
2 001,58 \$ plus taxes, payable en janvier 2026.

10. SOCIAL DES FÊTES 2025 (Rés. # 12892)

Il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'organisation du social des fêtes pour les employés de la Municipalité
de Saint-Tite-des-Caps, les élus municipaux, les membres du Comité consultatif
d'urbanisme, les membres du Comité des loisirs ainsi que le Comité de la
bibliothèque Emma-Duclos qui aura lieu le vendredi 12 décembre 2025 au
Restaurant pub Saint-Bernard à Beaupré.

Que les dépenses afférentes à l'organisation de cette activité soient et sont
autorisées et seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs
questions.

11. MANDAT BROYAGE DES BRANCHES À L'ÉCOCENTRE POUR
L'ANNÉE 2025 (Rés. # 12893)

Considérant que, durant toute l'année, il y a accumulation de branches à l'écocentre
municipal ;

Considérant les différentes alternatives et options étudiées par la responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi que du Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant la proposition reçue de la compagnie Broyage de l'Estrie afin d'effectuer le travail de déchiquetage et de broyage des branches accumulées ;

Considérant que d'autres municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont décidé également d'accepter la proposition de cette compagnie ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Broyage de l'Estrie afin d'effectuer, cet automne, le déchiquetage et le broyage des branches accumulées à l'écocentre municipal durant l'année. Le prix est de 59 \$ la tonne plus taxes et déplacement.

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE Formation des pompiers volontaires (Rés. # 12894)

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme de Pompier 1 ainsi que d'autres formations admissibles au volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré en conformité avec l'article 6 du programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers volontaires dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

13. OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (OMH) DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
Acceptation du budget 2025 et paiement de la quote-part pour l'année 2025

Ce point est retiré de l'ordre du jour afin de recueillir des informations additionnelles avant de prévoir son acceptation.

14. NOUVELLE LOI SUR LES ORGANISMES PARAMUNICIPAUX
Offre de service pour audit juridique (Rés. # 12895)

Considérant l'adoption et l'entrée en vigueur prochaine de la Loi sur les contrats des organismes municipaux ;

Considérant l'article 4 de cette Loi qui précise que les organismes contrôlés directement ou indirectement par une municipalité se trouveront assujettis à l'entière des dispositions de cette Loi ;

Considérant que ces organismes devront donc avoir recours au même processus d'appel d'offres qu'une municipalité, adopter un règlement de gestion contractuelle, mettre en place une culture organisationnelle de gestion contractuelle d'un organisme municipal et former son personnel ;

Considérant que ces organismes devront aussi être inclus dans la vérification comptable du vérificateur externe de la Municipalité ;

Considérant l'offre de service que la firme Lavery, De Billy Avocats a fait parvenir au Directeur général et greffier-trésorier afin de réaliser un audit juridique des organismes paramunicipaux ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de la firme Lavery, De Billy Avocats, afin de réaliser un audit juridique des organismes paramunicipaux, en lien avec les nouvelles obligations liées à l'entrée en vigueur prochaine de la Loi sur les contrats des organismes municipaux, et ce, selon les tarifs d'honoraires inscrit dans l'offre de service.

15. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Le Directeur général et greffier-trésorier mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le certificat de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré du règlement de la Municipalité # 586-2025.
- Le rapport diagnostic 2025 du Réseau biblio pour la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le règlement # 184.14 de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de décrire les besoins projetés en matière d'habitation et de prévoir un montage associé.
- Un accusé réception du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de la résolution # 12861 de la Municipalité demandant une circulation plus fluide pour sortir de la Côte-de-Beaupré sur le boulevard 138 à la hauteur de Boischatel.
- Un accusé réception ainsi que le suivi sur la résolution # 12858, ou le MTMD a accepté d'installer des panneaux de sensibilisation aux bruits sur le boulevard 138, destiné aux poids lourds.

- Une lettre de remerciement du Cercle des Fermières pour la commandite que le Municipalité de Saint-Tite-des-Caps leur a consenti pour la tenue de leur bingo annuel.
- La liste des interventions du Service de sécurité incendie (SSI) pour les mois de septembre et octobre.

16. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 12896)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'octobre 2025 et totalisant la somme de 134 181,12 \$.

Salaires

Pér. du 28/09 au 04/10	12 365,32 \$	Pér. du 19/10 au 25/10	6 137,14 \$
Pér. du 05/10 au 11/10	6 981,20 \$	Pér. du 26/10 au 01/11	6 038,57 \$
Pér. du 12/10 au 18/10	6 200,21 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 12897)

Il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 36.

Je soussigné, Sébastien Sylvain, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Sébastien Sylvain, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier